

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 MARS 2017

Locaux communautaires – Salle la Boussole 2, rue du Docteur Ange Guépin - PORNIC

L'an deux mille dix-sept, le 16 mars à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du 9 mars 2017.

Présents : Mme Annick AIDING, Mme Vanessa ANDRIET, M. Michel BAHUAUD, M. Edgard BARBE, Mme Marie-Laure BAYLE, Mme Martine BERNIER, Mme Odile BLONDEAU, M. Christophe BOCQUET, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Christine CHABOT, M. Daniel CHARPENTIER, Mme Anne CROM, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Thierry DUPOUE, Mme Marie Claude DURAND, M. Jean-Gérard FAVREAU, M. Fabrice FERLAY, Mme Karine FOUQUET, Mme Irène GEOFFROY, M. Patrick GILLET, M. Karl GRANDJOUAN, M. Jean-Pierre GUIHEUX, M. Hubert GUILBAUD, M. Alain GUILLON, Mme Marie-Bernadette HAMET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Joseph LAIGRE, M. Jacky LAMBERT, M. Gaëtan LEAUTE, M. Georges LECLEVE, M. Patrick LEHOURS, Mme Isabelle LERAY, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Pierre MARTIN, M. Laurent MASSON, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, M. Bernard PINEAU, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Jean-Paul ROULLIT, M. Charles SIBIRIL, Mme Christiane VAN GOETHEM, M. Jean-Louis VERISSON.

Excusés : M. Paul-Eric FILY.

Pouvoirs : M. Paul-Eric FILY à Mme Claire HUGUES.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BAYLE.

Conseillers en exercice : 51 - en service : 50 - Pouvoirs : 1 - Votants : 51

Arrivée de M. NORMAND à compter du point B2.

A – AFFAIRES GENERALES

1. Droit à la formation des élus

Le droit à une formation adaptée à leurs fonctions est reconnu aux membres d'un Conseil Communautaire par l'article L5216-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, en référence à l'article L2123-12 du même code.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'approuver les conditions d'exercice du droit à la formation des élus selon les modalités réglementaires
- d'affecter un crédit annuel plafonné à 5% du montant total des indemnités allouées aux élus (soit 11 500 €)

Adopté à l'unanimité

B – AFFAIRES FINANCIERES

1. Examen et approbation des comptes de gestion année 2016

Le compte de gestion produit par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Conforme au compte administratif, le compte de Gestion n'appelle aucune observation de la part du Trésorier de Pornic.

Le compte de gestion du comptable intègre les dotations aux amortissements et aux provisions et donne le détail du patrimoine de la collectivité, à l'actif comme au passif.

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés à :

Budget général CC PORNIC

Fonctionnement	résultat de	+ 1 323 079.57 €
Investissement	résultat de	+ 299 403.28 €

Budget général CC CŒUR PAYS DE RETZ

Fonctionnement	résultat de	+ 827 700.36 €
Investissement	résultat de	+ 518 976.53 €

Budget ordures ménagères CC PORNIC

Fonctionnement	résultat de	+ 2 927 990.19 €
Investissement	résultat de	+ 229 908.02 €

Budget ordures ménagères CC CŒUR PAYS DE RETZ

Fonctionnement	résultat de	- 66 441.59 €
Investissement	résultat de	- 7 671.61 €

Budget SPANC CC PORNIC

Exploitation	résultat de	- 1 420.40 €
--------------	-------------	--------------

Budget SPANC CC CŒUR PAYS DE RETZ

Exploitation	résultat de	+ 13 889.57 €
--------------	-------------	---------------

Budget PHOTOVOLTAIQUE

Exploitation	résultat de	- 1 355.53 €
Investissement	résultat de	+ 13 035.89 €

Budget Assainissement CC PORNIC

Exploitation	résultat de	+ 1 398 888.77 €
Investissement	résultat de	+ 422 396.43 €

Budget Assainissement CC CŒUR PAYS DE RETZ

Exploitation	résultat de	+ 584 857.38 €
Investissement	résultat de	- 202 713.92 €

Budget Assainissement Parc d'Activités du Pont Béranger

Exploitation	résultat de	- 4 718.17 €
Investissement	résultat de	- 825.53 €

Budget Transport

Exploitation	résultat de	- 244 474.46 €
Investissement	résultat de	- 311 741.34 €

Budget Actions Economiques

Fonctionnement	résultat de	+ 5 051.98 €
Investissement	résultat de	- 41 297.90 €

Budget Parc d'Activités du Pont Béranger

Fonctionnement	résultat de	-	126 158.60 €
Investissement	résultat de	-	75 790.23 €

Budget Zones d'Activités d'Intérêt Communautaire

Fonctionnement	résultat de	+	0 €
Investissement	résultat de	-	819 587.09 €

Le Conseil Communautaire A PRIS ACTE :

- de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
 - de l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- et
- a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

2. Examen et approbation des comptes administratifs année 2016

a) Compte administratif Budget général CC PORNIC

Recettes de fonctionnement : 13 965 268.29 €

Dépenses de fonctionnement : 12 642 188.72 €

Résultat 2016 : + 1 323 079.57 €

Report 2015 : + 250 000 €

Soit un excédent de + 1 573 079.57 €

Recettes d'investissement : 1 214 398.37 €

Dépenses d'investissement : 914 995.09 €

Résultat 2016 : 299 403.28 €

Report 2015 : - 152 662.62 €

Soit un solde d'exécution positif de + 146 740.66 €

Restes à réaliser 2016 :

Recettes d'investissement : 406 316.47 €

Dépenses d'investissement : 229 543.72 €

Compte tenu des restes à réaliser le résultat de la section Investissement s'élève à : + **323 513.41 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le compte administratif du budget général CC Pornic 2016

Adopté avec 2 abstentions et 48 voix « pour »
(le Président a quitté la salle pour le vote)

b) Compte administratif Budget général CC CŒUR PAYS DE RETZ

Recettes de fonctionnement : 6 093 128.02 €

Dépenses de fonctionnement : 5 265 427.66 €

Résultat 2016 : + 827 700.36 €

Report 2015 : + 1 500 359.35 €

Soit un excédent de + 2 328 059.71 €

Recettes d'investissement : 1 466 717.28 €

Dépenses d'investissement : 947 740.75 €

Résultat 2016 : + 518 976.53 €
Report 2015 : + 2 618.26 €
Soit un solde d'exécution positif de + 521 594.79 €

Restes à réaliser 2016 :
Recettes d'investissement : 0.00 €
Dépenses d'investissement : 75 616.06 €

Compte tenu des restes à réaliser le résultat de la section Investissement s'élève à : + **445 978.73 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :
- de voter le compte administratif du budget général CC Cœur Pays de Retz 2016

Adopté à l'unanimité
(le Président a quitté la salle pour le vote)

c) Compte administratif Budget ordures ménagères CC PORNIC

Recettes de fonctionnement : 10 402 126.29 €
Dépenses de fonctionnement : 7 474 136.10 €
Résultat 2016 : + 2 927 990.19 €
Report 2015 : + 330 000 €
Soit un excédent de + 3 257 990.19 €

Recettes d'investissement : 2 642 553.35 €
Dépenses d'investissement : 2 412 645.33 €
Résultat 2016 : + 229 908.02 €
Report 2015 : + 762 347.73 €
Soit un solde d'exécution positif de + 992 255.75 €

Restes à réaliser 2016 :
Recettes d'investissement : 737 752.00 €
Dépenses d'investissement : 1 224 272.50 €

Compte tenu des restes à réaliser le résultat de la section Investissement s'élève à : + **505 735.25 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :
- de voter le compte administratif du budget ordures ménagères CC Pornic 2016

Adopté avec 2 abstentions et 48 voix « pour »
(le Président a quitté la salle pour le vote)

d) Compte administratif Budget ordures ménagères CC CŒUR PAYS DE RETZ

Recettes de fonctionnement : 1 642 151.18 €
Dépenses de fonctionnement : 1 708 592.77 €
Résultat 2016 : - 66 441.59 €
Report 2015 : - 65 012.61 €
Soit un déficit de - 131 454.20 €

Recettes d'investissement : 107 747.37 €
Dépenses d'investissement : 115 418.98 €
Résultat 2016 : - 7 671.61 €
Report 2015 : - 28 763.71 €
Soit un solde d'exécution négatif de - 36 435.32 €

Restes à réaliser 2016 :

Recettes d'investissement : 0.00 €

Dépenses d'investissement : 7 135.00 €

Compte tenu des restes à réaliser le résultat de la section Investissement s'élève à : - 43 570.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le compte administratif du budget ordures ménagères CC Cœur Pays de Retz 2016

Adopté à l'unanimité
(le Président a quitté la salle pour le vote)

e) Compte administratif Budget SPANC CC PORNIC

Recettes d'exploitation : 87 783.72 €

Dépenses d'exploitation : 89 204.12 €

Résultat 2016 : - 1 420.40 €

Report 2015 : + 24 570.77 €

Soit un excédent de + 23 150.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le compte administratif du budget SPANC CC Pornic 2016

Adopté avec 2 abstentions et 48 voix « pour »
(le Président a quitté la salle pour le vote)

f) Compte administratif Budget SPANC CC CŒUR PAYS DE RETZ

Recettes d'exploitation : 24 397.00 €

Dépenses d'exploitation : 10 507.43 €

Résultat 2016 : + 13 889.57 €

Report 2015 : - 6 486.20 €

Soit un excédent de + 7 403.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le compte administratif du budget SPANC CC Cœur Pays de Retz 2016

Adopté à l'unanimité
(le Président a quitté la salle pour le vote)

g) Compte administratif Budget Photovoltaïque

Recettes d'exploitation : 66 144.23 €

Dépenses d'exploitation : 67 499.76 €

Résultat 2016 : - 1 355.53 €

Report 2015 : + 5 789.51 €

Soit un excédent de + 4 433.98 €

Recettes d'investissement : 41 008.00 €

Dépenses d'investissement : 27 972.11 €

Résultat 2016 : + 13 035.89 €

Report 2015 : + 66 952.69 €

Soit un solde d'exécution positif de + 79 988.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :
- de voter le compte administratif du budget photovoltaïque 2016

Adopté avec 2 abstentions et 48 voix « pour »
(le Président a quitté la salle pour le vote)

h) Compte administratif Budget Assainissement collectif CC PORNIC

Recettes d'exploitation : 7 638 940.37 €

Dépenses d'exploitation : 6 240 051.60 €

Résultat 2016 : + 1 398 888.77 €

Recettes d'investissement : 5 716 990.92 €

Dépenses d'investissement : 5 294 594.49 €

Résultat 2016 : + 422 396.43 €

Report 2015 : + 1 576 568.82 €

Soit un solde d'exécution positif de + 1 998 965.25 €

Restes à réaliser 2016 :

Recettes d'investissement : 1 433 950.00 €

Dépenses d'investissement : 2 913 380.52 €

Compte tenu des restes à réaliser le résultat de la section Investissement s'élève à : **+ 519 534.73 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :
- de voter le compte administratif du budget Assainissement collectif CC Pornic 2016

Adopté avec 2 abstentions et 48 voix « pour »
(le Président a quitté la salle pour le vote)

i) Compte administratif Budget Assainissement collectif CC CŒUR PAYS DE RETZ

Recettes d'exploitation : 1 145 964.55 €

Dépenses d'exploitation : 561 107.17 €

Résultat 2016 : + 584 857.38 €

Report 2015 : + 263 236.21 €

Soit un excédent de + 848 093.59 €

Recettes d'investissement : 1 223 092.67 €

Dépenses d'investissement : 1 425 806.59 €

Résultat 2016 : - 202 713.92 €

Report 2015 : - 612 156.40 €

Soit un solde d'exécution négatif de - 814 870.32 €

Restes à réaliser 2016 :

Recettes d'investissement : 398 614.77 €

Dépenses d'investissement : 304 052.45 €

Compte tenu des restes à réaliser le résultat de la section Investissement s'élève à : **- 720 308.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :
- de voter le compte administratif du budget Assainissement collectif CC Cœur Pays de Retz 2016

Adopté à l'unanimité
(le Président a quitté la salle pour le vote)

j) Compte administratif Budget Assainissement Pont Béranger

Recettes d'exploitation : 7 387.19 €
Dépenses d'exploitation : 12 105.36 €
Résultat 2016 : - 4 718.17 €
Report 2015 : + 16 043.61 €
Soit un excédent de + 11 325.44 €

Recettes d'investissement : 3 600.00 €
Dépenses d'investissement : 4 425.53 €
Résultat 2016 : - 825.53 €
Report 2015 : + 70 278.39 €
Soit un solde d'exécution positif de + 69 452.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le compte administratif du budget Assainissement Pont Béranger 2016

Adopté avec 2 abstentions et 48 voix « pour »
(le Président a quitté la salle pour le vote)

k) Compte administratif Budget Transports Scolaires

Recettes d'exploitation : 2 153 861.04 €
Dépenses d'exploitation : 2 398 335.50 €
Résultat 2016 : - 244 474.46 €
Report 2015 : + 682 764.29 €
Soit un excédent de + 438 289.83 €

Recettes d'investissement : 0.00 €
Dépenses d'investissement : 311 741.34 €
Résultat 2016 : - 311 741.34 €
Report 2015 : + 311 741.34 €
Soit un solde d'exécution à 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le compte administratif du budget Transports Scolaires 2016

Adopté à l'unanimité
(le Président a quitté la salle pour le vote)

l) Compte administratif Budget Action Economique

Recettes de fonctionnement : 207 994.43 €
Dépenses de fonctionnement : 202 942.45 €
Résultat 2016 : + 5 051.98 €
Report 2015 : + 151 597.29 €
Soit un excédent de + 156 649.27 €

Recettes d'investissement : 120 225.23 €
Dépenses d'investissement : 161 523.13 €
Résultat 2016 : - 41 297.90 €
Report 2015 : + 249 469.64 €
Soit un solde d'exécution positif de + 208 171.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le compte administratif du budget Action Economique 2016

Adopté à l'unanimité
(le Président a quitté la salle pour le vote)

m) Compte administratif Budget P.A.P.B. (Parc d'Activités du Pont Béranger)

Recettes de fonctionnement : 229 174.27 €

Dépenses de fonctionnement : 355 332.87 €

Résultat négatif 2016 : - 126 158.60 €

Recettes d'investissement : 76 692.02 €

Dépenses d'investissement : 152 482.25 €

Résultat 2016 : - 75 790.23 €

Report 2015 : - 1 344 633.87 €

Soit un solde d'exécution négatif de - 1 420 424.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le compte administratif du budget Parc d'Activités du Pont Béranger 2016

Adopté à l'unanimité

(le Président a quitté la salle pour le vote)

n) Compte administratif Budget Z.A.I.C. (Zones d'Aménagement d'Intérêts Communautaires)

Recettes d'exploitation : 448 186.78 €

Dépenses d'exploitation : 448 186.78 €

Résultat 2016 : 0.00 €

Report 2015 : + 123 405.10 €

Soit un excédent de + 123 405.10 €

Recettes d'investissement : 288 304.21 €

Dépenses d'investissement : 1 107 891.30 €

Résultat 2016 : - 819 587.09 €

Report 2015 : - 44 585.70 €

Soit un solde d'exécution négatif de - 864 172.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le compte administratif du budget Zones d'Aménagement d'Intérêts Communautaires 2016

Adopté à l'unanimité

(le Président a quitté la salle pour le vote)

3. Affectation des résultats

Budget Général : 3 901 139.28 €

Affectation partielle de l'excédent en section d'investissement sur le budget 2017 à hauteur de 650 000 €. Reprise du résultat en section de fonctionnement à hauteur de 3 251 139.28 € d'une part pour équilibrer la section de fonctionnement et d'autre part :

- de provisionner la couverture des déficits à terminaison des budgets annexes des zones économiques transférées pour 833 000 €
- de provisionner la participation de la collectivité aux résultats à terminaison des contrats de concessions sur les zones d'activité : 550 000 €
- de provisionner la charge éventuelle liée au transfert de la compétence transport de la Région vers la Communauté d'Agglomération : 200 000 €
- subventionner les 3 budgets annexes des zones économiques en régie afin d'acquérir le stock foncier pour 555 000 €
- subventionner le budget annexe ZAIC pour un montant 510 000 €
- subventionner le budget annexe GEMAPI pour un montant de 199 215 €

Budget Ordures ménagères TEOM : 3 257 990.19 €

Affectation partielle de l'excédent en section d'investissement sur le budget 2017 à hauteur de 2 257 990, 19 €.

Reprise partielle du résultat en section de fonctionnement à hauteur de 1 000 000 € afin de provisionner pour le déplacement de la déchèterie de la Blavetière à Pornic (acquisition de terrain et construction)

Budget Ordures ménagères REOM : - 131 454.20 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2017

Budget SPANC : 30 553.74 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2017.

Budget Photovoltaïque : 4 433.98 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2017.

Budget Assainissement : 2 246 982.36 €

Affectation de l'excédent en totalité en section d'investissement sur le budget 2017.

Budget Assainissement Pont Béranger : 11 325.44 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2017.

Budget Transports Scolaires : 438 289.83 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2017.

Budget Action Economique : 156 649.27 €

Reprise du résultat en section fonctionnement sur le budget 2017.

Budget P.A.P.B. : - 126 158.60 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2017.

Budget Z.A.I.C. : 123 405.10 €

Affectation de l'excédent en totalité en section d'investissement sur le budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus**
- **d'approuver la constitution de provisions sur le budget principal et sur le budget OM / TEOM décrites ci-dessus**
- **d'approuver le versement de la subvention du budget principal vers le budget GEMAPI et vers les budgets annexes des zones d'activité**

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

4. Examen et vote du Budget Primitif 2017 - reprenant les résultats de l'exercice 2016

a) Budget principal

- **Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 27 219 283,28 €**

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement	3 251 139,28 €
013 - Atténuation de charges : remboursement frais de personnel	77 500,00 €
70 - Produits des services	914 200,00 €
73 - Impôts et taxes	18 068 930,00 €
74 - Dotations et participations	4 046 260,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	848 249,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	11 005,00 €
Total	27 219 283,28 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	4 209 779,00 €
012 - Charges de personnel	3 805 600,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 755 749,00 €
66 - Charges financières	473 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles (dont acquisitions des Zones 555 000 €, sub GEMAPI 145 025 €, sub ZAIC 510 000 €)	1 340 215,00 €
014 - Atténuation de produits	11 454 830,00 €
022 - Dépenses imprévues	47 110,28 €
68 - Dotations aux provisions (déficit de clôture des zones 1 383 000 €, transport 200 000 €)	1 583 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissements	0,00 €
042 - Dotation aux amortissements	550 000,00 €
Total	27 219 283,28 €

- **Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 7 409 195,92 €**

Recettes d'investissement

Chapitre	
001 - solde d'exécution reporté	668 335,45 €
10 - FCTVA	200 000,00 €
1068- Excédents de fonctionnement	650 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	826 644,00 €
16 - Opération afférentes à l'emprunt	300 000,00 €
16 - Emprunts et dettes	5 200,00 €
27 - Autres immobilisations financières	627 000,00 €
024 - Produits de cession	3 100 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040- Amortissements des immobilisations	550 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	75 700,00 €
Total	7 002 879,45 €
restes à réaliser	406 316,47 €
Total	7 409 195,92 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
<i>001 - solde d'exécution reporté</i>	
16 - Remboursements d'emprunts	1 488 840,00 €
20 - Immobilisation incorporelles	349 700,00 €
204 - Subventions d'équipement	63 500,00 €
21- Immobilisations Corporelles (terrain, mobilier, ordinateurs...)	286 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	1 551 900,00 €
26 - Participations	42 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	3 107 000,00 €
020 - dépenses imprévues	128 391,14 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	11 005,00 €
041 - Opérations patrimoniales	75 700,00 €
Total	7 104 036,14 €
restes à réaliser	305 159,78 €
Total	7 409 195,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget principal par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

b) **Budget annexe Ordures Ménagères (TEOM)**

- **Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 10 892 380,00 €**

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 000 000,00 €
013- Atténuation de charges : remboursement frais de personnel	1 000,00 €
70- Produits des services	1 568 000,00 €
73- Impôts et taxes	7 403 080,00 €
74- Dotations et participations	902 000,00 €
77- Produits exceptionnels	3 000,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	15 300,00 €
Total	10 892 380,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
011- Charges générales	6 739 035,00 €
012- Charges de personnel	400 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	102 000,00 €
66- Charges financières	590 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	7 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	1 300 000,00 €
022 Dépenses imprévues	80 930,00 €
023 - Virement à la section d'investissements	1 473 415,00 €
042- Dotation aux amortissements	200 000,00 €
Total	10 892 380,00 €

- **Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 6 517 651,94 €**

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - solde d'exécution reporté	992 255,75 €
10 - FCTVA	400 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement	2 257 990,19 €
13 - Subventions d'investissement	436 239,00 €
16 - Emprunts et dettes	20 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 473 415,00 €
040- Amortissements des immobilisations	200 000,00 €
Total	5 779 899,94 €
restes à réaliser	737 752,00 €
Total	6 517 651,94 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
<i>001 - solde d'exécution reporté</i>	
16- Remboursements d'emprunts	1 227 485,00 €
21- Immobilisations Corporelles (terrain, mobilier, ordinateurs...)	664 000,00 €
23- Immobilisation en cours	3 306 594,44 €
020 - dépenses imprévues	80 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 300,00 €
Total	5 293 379,44 €
restes à réaliser	1 224 272,50 €
Total	6 517 651,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « ordures ménagères - TEOM » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

c) Budget annexe Ordures Ménagères REOM (annexe 4c)

- **Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 914 000,00 €**

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	1 600 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	300 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 000,00 €
Total	1 914 000,00 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - résultat reporté	131 454,20 €
011 - Charges générales	1 534 545,80 €
012- Charges de personnel	75 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	52 500,00 €
66- Charges financières	4 250,00 €
67- Charges exceptionnelles	26 250,00 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €
042- Dotation aux amortissements	90 000,00 €
Total	1 914 000,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 578 070,32 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - solde d'exécution reporté	
10 - FCTVA	8 800,00 €
13 - Subventions d'investissement	150 000,00 €
16 - Emprunts et dettes	329 270,32 €
040- Amortissements des immobilisations	90 000,00 €
Total	578 070,32 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - Solde d'exécution reporté	36 435,32 €
16 - Remboursements d'emprunts	42 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	450 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	25 000,00 €
020 - dépenses imprévues	4 500,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	13 000,00 €
Total	570 935,32 €
Reste à réaliser	7 135,00 €
Total	578 070,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « ordures ménagères - REOM » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

d) Budget annexe SPANC

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 124 053,74 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	30 553,74 €
70 - Ventes de produits fabriqués	85 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	8 500,00 €
Total	124 053,74 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	69 053,74 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	48 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante financières	1 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	4 000,00 €
Total	124 053,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « SPANC » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

e) **Budget annexe Photovoltaïque**

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 70 433,98 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 433,98 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services	66 000,00 €
Total	70 433,98 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	15 425,98 €
012 - Charges de personnel	4 000,00 €
66 - Charges financières	10 000,00 €
042 - Dotation aux amortissements	41 008,00 €
Total	70 433,98 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 120 996,58 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - solde d'exécution reporté	79 988,58 €
040- Amortissements des immobilisations	41 008,00 €
Total	120 996,58 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - solde d'exécution reporté	
16- Remboursements d'emprunts	32 200,00 €
21- Immobilisations Corporelles	88 796,58 €
Total	120 996,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « Photovoltaïque » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

f) **Budget annexe Assainissement collectif**

- **Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 8 657 727,00 €**

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
70 - Ventes de produits fabriqués	7 347 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	11 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	8 480,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	150 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 141 247,00 €
Total	8 657 727,00 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
023 - Virement à la section d'investissements	1 200 000,00 €
011 - Charges générales	3 110 667,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	400 000,00 €
66 - Charges financières	693 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	26 218,00 €
022 - Dépenses imprévues	249 842,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 978 000,00 €
Total	8 657 727,00 €

- **Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 12 696 142,06 €**

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	1 184 094,93 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 200 000,00 €
10 - Excédents de fonctionnement	2 246 982,36 €
13-Subventions d'investissement	4 910 064,77 €
16-Emprunts et dettes	177 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 978 000,00 €
Total	12 696 142,06 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	0,00 €
16 - Remboursements d'emprunts	1 374 000,00 €
21 - immobilisation corporelle	230 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	9 950 895,06 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 141 247,00 €
Total	12 696 142,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe «assainissement collectif» par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

g) **Budget annexe Assainissement Pont Béranger**

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 22 235,44 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 325,44 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services	10 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 010,00 €
Total	22 335,44 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	18 475,44 €
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 660,00 €
Total	22 335,44 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 73 112,86 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	69 452,86 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 660,00 €
Total	73 112,86 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	0,00 €
23 - Immobilisation en cours	72 102,86 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 010,00 €
Total	73 112,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « assainissement Pont Béranger » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

h) **Budget annexe GEMAPI**

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 199 215,00 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
77 - Produits exceptionnels	199 215,00 €
Total	199 215,00 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	58 025,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	82 000,00 €
66 - Charges financières	6 190,00 €
Total	199 215,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 3 197 807,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
13 - Subventions d'investissement	2 231 854,00 €
16 - Emprunts et dettes	965 953,00 €
Total	3 197 807,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
16 - Remboursements d'emprunts	9 444,00 €
23 - Immobilisation en cours	3 188 363,00 €
Total	3 197 807,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « GEMAPI » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

i) **Budget Transports**

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 835 919,83 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	438 289,83 €
70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	1 050 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	346 930,00 €
77 - Produits exceptionnels	700,00 €
Total	1 835 919,83 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - résultat reporté	0,00 €
011 - Charges générales	1 479 919,83 €
012- Charges de personnel	231 500,00 €
65- Autres charges de gestion courante	21 500,00 €
66- Charges financières	3 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	20 000,00 €
022 Dépenses imprévues	80 000,00 €
Total	1 835 919,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « transport » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

j) **Budget annexe Action Economique**

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 360 349,27 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	156 649,27 €
70 - Produits des services	5 900,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	182 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 800,00 €
Total	360 349,27 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	203 349,27 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66 - Charges financières	1 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	1 000,00 €
042 - Dotation aux amortissements	154 000,00 €
Total	360 349,27 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 362 171,74 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - solde d'exécution reporté	208 171,74 €
040- Amortissements des immobilisations	154 000,00 €
Total	362 171,74 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - solde d'exécution reporté	
16 - Remboursements d'emprunts	114 400,00 €
23 - Immobilisation en cours	231 971,74 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 800,00 €
Total	362 171,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « action économique » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Les budgets annexes des « zones d'activités économiques » doivent être créés pour la durée de réalisation de l'opération et sont financés par les ventes de terrains, les subventions ou participations venant de tiers ou de la collectivité.

Les dépenses et recettes s'inscrivent dans un cycle qui génère des écritures d'ordre (sans flux financier) pour alimenter le stockage et déstockage du foncier de la zone.

k) Budget annexe P.A.P.B. (Parc d'Activités de Pont Béranger)

- **Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 865 581,30 €**

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	
70 - Produits des services	1 446 398,70 €
74 - Dotations, subventions	196 604,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	222 578,60 €
Total	1 865 581,30 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - résultat reporté	126 158,60 €
011 - Charges générales	96 420,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 643 002,70 €
Total	1 865 581,30 €

- **Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 643 002,70 €**

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - solde d'exécution reporté	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 643 002,70 €
Total	1 643 002,70 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - solde d'exécution reporté	1 420 424,10 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	222 578,60 €
Total	1 643 002,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **de voter le Budget annexe «ZAE Pont Béranger » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre**

Adopté à l'unanimité

d) Budget annexe Z.A.I.C.

- **Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 297 167,69 €**

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
70 - Produits des services et ventes diverses	1 018 967,69 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	278 200,00 €
Total	1 297 167,69 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	278 200,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 018 967,69 €
Total	1 297 167,69 €

- **Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 142 372,79 €**

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
1068 - excédents de fonctionnement	123 405,10 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 018 967,69 €
Total	1 142 372,79 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
001 - solde d'exécution reporté	864 172,79 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	278 200,00 €
Total	1 142 372,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **de voter le Budget annexe « ZAE ZAIC » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre**

Adopté à l'unanimité

m) Budget annexe Zone de La Musse et Les Gateburières

- **Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 430 000,00 €**

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
70 - Produits des services, ventes	75 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	140 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 000,00 €
Total	430 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	215 000,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	215 000,00 €
Total	430 000,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 215 000,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 000,00 €
Total	215 000,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 000,00 €
Total	215 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « Zone de La Musse et Les Gateburières » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

n) Budget annexe Zone de la Princetière

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 506 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
70 - Produits des services, ventes	323 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	930 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 253 000,00 €
Total	2 506 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	1 253 000,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 253 000,00 €
Total	2 506 000,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 253 000,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 253 000,00 €
Total	1 253 000,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 253 000,00 €
Total	1 253 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « Zone de La Princetière » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

o) **Budget annexe Zone de Bel air**

- **Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 650 000,00 €**

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
70 - Produits des services, ventes	114 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	210 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 000,00 €
Total	650 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	325 000,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	325 000,00 €
Total	650 000,00 €

- **Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 325 000,00 €**

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 000,00 €
Total	325 000,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2017
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 000,00 €
Total	325 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **de voter le Budget annexe « Zone de Bel air » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre**

Adopté à l'unanimité

5. Suppression du budget annexe ZAE "La Prée"

Par délibération en date du 26 juin 2016, un budget pour la zone d'activité de la Prée à Préfailles a été créé. Or, compte tenu du fait que la zone est aujourd'hui commercialisée en totalité, il n'y a pas lieu d'ouvrir ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **d'acter la suppression du budget annexe ZAE « La Prée » et transmettre cette délibération aux services de la DGFIP**

Adopté à l'unanimité

6. Vote des taux de fiscalité 2017 : Cotisation Foncière Entreprises et Taxe Habitation / Taxe Foncier Bâti / Taxe Foncier Non Bâti

a) Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Selon l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts (CGI), le taux de CFE de la Communauté d'agglomération ne peut excéder le taux moyen pondéré de CFE constaté l'année précédente dans chaque EPCI préexistant.

Ce taux moyen pondéré s'obtient en divisant la somme des produits nets de CFE par la somme des bases de CFE imposées. En l'espèce, le taux moyen pondéré applicable sur la Communauté d'agglomération est de 25,89%. (*Calcul du taux de CFE : Produits nets de CFE 2016 des EPCI / Bases nettes CFE 2016 des EPCI*).

Le taux de CFE peut cependant être supérieur à ce taux moyen pondéré si l'EPCI souhaite utiliser les droits capitalisés au titre des trois années précédentes dans les EPCI préexistants. La Communauté de Communes Cœur Pays de Retz dispose d'une mise en réserve de 0,31% (capitalisation faite en 2016 donc utilisable jusqu'en 2019).

Compte tenu de l'objectif de maintien de la fiscalité jusqu'en 2020, le taux de CFE est proposé à 25,89%. Il correspond au taux moyen pondéré calculé conformément à l'article 1638-0 bis du CGI (hors majoration spéciale).

En cas d'écart constaté entre ce taux prévisionnel de CFE et le taux moyen pondéré de l'EPCI figurant sur l'état 1259 pour 2017, le taux finalement retenu sera celui figurant sur l'état 1259.

b) Vote des taux de fiscalité additionnelle

Conformément à l'article 1638-0 bis du CGI, l'EPCI peut fixer les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières :

- 1) Soit en fonction des taux moyens pondérés de chaque taxe des EPCI préexistants ;
(*Calcul des taux additionnels : Produits nets 2016 des EPCI / Bases nettes 2016 des EPCI*)
- 2) Soit en fonction des taux moyens pondérés de chaque taxe des communes membres.
(*Calcul des taux additionnels : Produits nets 2016 des communes / Bases nettes 2016 des communes*)

Seule la méthode des taux moyens pondérés des EPCI préexistants permet la mise en œuvre d'une intégration fiscale progressive.

Aussi, compte tenu des écarts de taux des ex-Communautés de communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti, il est proposé d'utiliser cette première méthode pour fixer les taux de fiscalité additionnelle de la Communauté d'agglomération, à savoir :

	Taux moyen pondérés estimés*
Taxe d'Habitation (TH)	9.54 %
Foncier Bâti (TFB)	2.49 %
Foncier Non Bâti (TFNB)	5.71 %

** Le taux de TH a été estimé par la DRFIP de Loire Atlantique en tenant compte des produits définitifs de 2016 des deux EPCI historiques, de la politique d'abattement de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et des particularités de calcul des ajustements et du taux sur le territoire de la commune nouvelle de Chaumes-en-Retz.*

Toutefois, seuls les taux figurant sur l'état 1259 des bases prévisionnelles, issus des calculs validés par la DGFIP pourront être considérés comme taux de référence effectifs.

En conséquence, en cas d'écart constaté entre ces taux prévisionnels et les taux moyen pondérés de l'EPCI figurant sur l'état 1259 pour 2017, les taux de TH et de TFNB finalement retenus seront ceux figurant sur l'état 1259.

Conformément aux articles 1638-0 bis et 1609 nonies C du CGI, le taux de taxe d'habitation ainsi calculé, intègre la part de TH départementale perçue par les communes de la Communauté de communes de Pornic depuis 2010. A compter de 2017, la Communauté d'agglomération reversera ainsi, chaque année, aux communes concernées, une compensation financière (appelée attribution de compensation) pour neutraliser la perte des produits de TH, calculée sur la base de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de fixer les taux de fiscalité conformément aux taux moyens pondérés figurant sur les états 1259 pour 2017 ;
- d'opter pour la non utilisation cette année du taux de CFE mis en réserve disponible (capitalisation de 0.31 % faite en 2016 par la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz et qui restera donc utilisable jusqu'en 2019
- d'opter, le cas échéant, pour la mise en réserve en 2017 de la différence entre le taux CFE voté et le taux de CFE maximum de droit commun (qui sera utilisable jusqu'en 2020 et viendra s'ajouter à la capitalisation actuelle).

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

7. Instauration d'un dispositif d'intégration fiscale progressive des taux de Taxe Habitation (TH) et de Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)

L'article 1638-0 bis du CGI permet au Conseil communautaire d'instaurer un dispositif d'intégration fiscale progressive des taux de TH, TFB et TFNB en cas d'option pour la méthode des taux moyens pondérés des EPCI préexistants.

Dans ce cas, le rapprochement des taux s'effectue par fractions égales, sur la durée retenue par le Conseil communautaire, dans la limite de 12 ans.

Compte tenu des écarts de taux des ex-Communautés de communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz, il est proposé de mettre en place un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur la TH et la TFNB et d'en fixer la durée, à savoir :

- 2 ans pour la TH, soit une harmonisation en 2018 ;
- 4 ans pour la TFNB, soit une harmonisation en 2020.

Cette mesure permettra de limiter les impacts liés à l'harmonisation des taux de fiscalité des Communautés de communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz pour les habitants du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'instaurer une intégration fiscale progressive sur le taux de TH pour une durée de 2 ans et sur le taux de TFNB sur une durée de 4 ans

Adopté avec 2 abstentions et 48 voix « pour »

(Mme DIERICX a quitté la salle)

C – ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Convention d'entente intercommunale avec Trivalis pour le tri des emballages sur Vendée tri

Les emballages ménagers du territoire de la Communauté de Communes de Pornic sont aujourd'hui acheminés par les camions de collecte vers le centre de tri des emballages de Saint Jean de Monts.

L'opération de tri des emballages (séparation des différents types d'emballages préalable à leur envoi vers les usines de recyclages) sur cette installation fait l'objet d'un marché de services qui prendra fin le 4 octobre 2017 (possibilité de reconduction de 2 fois six mois supplémentaires).

Le centre de tri de Saint Jean de Monts va fermer à court terme en raison de la décision de Trivalis (syndicat de traitement des déchets départemental de Vendée) de construire un nouveau centre de tri qui sera en mesure de trier l'ensemble des emballages produits sur la Vendée (fermeture de tous les anciens centres de tri de Vendée).

Les emballages ménagers du territoire de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz sont acheminés par les camions de collecte vers le centre de tri PAPREC à LE RHEU (35). Le marché de collecte et de tri de ce secteur prend fin au 31 décembre 2017.

La Communauté d'Agglomération a été sollicitée par TRIVALIS pour trier ses emballages ménagers sur son nouveau centre de tri nommé VENDEETRI, situé sur la commune de la Ferrière (85).

Cet équipement évolutif en raison des évolutions des tonnages dues aux performances des usagers et à la hausse de la population dispose d'un process automatisé et innovant permettant de s'adapter aux nouvelles consignes de tri (extension des consignes de tri des plastiques).

Le Syndicat souhaite optimiser la capacité de tri de ce centre (estimation des emballages collectés sur le territoire de Trivalis en 2017 : 22 000 tonnes pour une capacité de 30 000 tonnes par an du centre de tri).

La mise en œuvre d'une coopération entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Trivalis, situés sur deux départements limitrophes (la Loire Atlantique et la Vendée), permet de mutualiser les moyens et répond aux besoins de traitement des EPCI dans le cadre de leur mission de service public de tri et de traitement des déchets dans des conditions économiques intéressantes et équilibrées pour chacune des parties.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention portant création d'une entente entre Pornic Agglo Pays de Retz et Trivalis, ayant pour objet d'inscrire dans un cadre défini l'ensemble des échanges administratifs, techniques et financiers, afin de permettre aux parties d'optimiser l'exercice de leur compétence traitement en développant des axes de réciprocité dans le domaine stratégique de la prévention, du tri et du traitement des déchets recyclables ou présentant un potentiel de valorisation dans le centre de tri départemental de Trivalis, VENDEE TRI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'entente intercommunale avec TRIVALIS**
- **d'autoriser la mise en place d'une Conférence Intercommunale et désigner les trois membres représentants la Communauté d'Agglomération**
 - **Monsieur Michel BAHUAUD**
 - **Monsieur Jean-Paul ROULLIT**
 - **Monsieur Daniel CHARPENTIER**

Adopté à l'unanimité

2. Provisions post exploitation de l'ISDND de l'Eco Centre

Les collectivités locales qui exploitent une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sont soumises à un réaménagement et à un suivi de l'installation qui s'étend sur une période de trente ans après fermeture de son exploitation.

L'installation de stockage de déchets non dangereux de Sainte Anne à Chaumes en Retz est soumise à cette prescription.

La post-exploitation concerne toutes les opérations qui suivent l'exploitation d'un site de stockage, à savoir :

- Le réaménagement final du site ;
- Le suivi du site :
 - L'entretien général du site ;
 - Le maintien des équipements participants à la sécurité du site ;
 - Le suivi du site tant du point de vue du captage, collecte et traitement valorisation du biogaz, des lixiviats et la gestion des eaux ;
 - L'ensemble des contrôles et analyses.

Les sommes prévues pour ces opérations de post-exploitation peuvent être provisionnées.

Le provisionnement du suivi pour une collectivité est un gage de bonne gestion de ses comptes et d'anticipation des dépenses à venir.

Au regard de l'estimation des charges de post-exploitation trentenaire et des tonnages apportés sur l'ISDND de Sainte Anne, il apparaît nécessaire de provisionner la somme de 100 000 € par an.

Par délibération du conseil communautaire du 26 mars 2016, une somme de 300 000 € a été provisionnée pour les années de 2012 à 2014.

Il est proposé de provisionner à nouveau une somme de 300 000 € pour l'année 2015 à 2017, pour atteindre un montant total de la provision de 600 000 €, le site entrant dans sa sixième année d'exploitation.

Ce montant sera actualisé par l'assemblée délibérante en fonction des tonnages apportés mais aussi pour tenir compte d'évolutions réglementaires et/ou de l'actualisation des coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **d'approuver la constitution d'un provisionnement à hauteur de 300 000 € sur le budget « ordures ménagères » 2017 pour le suivi post-exploitation de l'ISDND de l'Eco Centre**

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

3. Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de terrains en vue de la construction d'une nouvelle déchèterie en remplacement de l'existante au lieu-dit la Génrière sur la commune de la Plaine-Sur-Mer

Pornic Agglo Pays de Retz a le projet de construction d'une nouvelle déchèterie en remplacement de l'existante au lieu-dit la Génrière sur la commune de la Plaine-Sur-Mer.

L'emprise foncière nécessaire au projet représente 42 230 m² et recouvre les parcelles n° 76, 77, 78, 79, 80 et 82 de la section B1 du cadastre communal de la Plaine-Sur-Mer.

Les parcelles n°76, 77 et 78 restant à acquérir par Pornic Agglo Pays de Retz (20 720 m²) appartiennent à un seul propriétaire.

A ce jour, aucun accord amiable à la vente n'a été obtenu malgré des négociations engagées depuis plusieurs années.

Compte tenu des éléments exposés ci-avant, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition des parcelles n°76, 77 et 78 de la section B1 du cadastre communal de la Plaine-Sur-Mer et de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique l'ouverture des enquêtes publiques suivantes :

- Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique,
- Enquête parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique**
- **de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Loire Atlantique l'ouverture des enquêtes publiques conjointes :**
 - o **préalables à la Déclaration d'Utilité Publique du projet**
 - o **et parcellaire**
- **de confirmer que la Communauté d'Agglomération a qualité expropriante dans le cadre de cette affaire**
- **d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités inhérentes à l'application de la présente délibération et à signer l'ensemble des pièces qui y sont liées**

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

1. Création de la ZAC de l'Europe Nord (en extension de la ZAC de l'Europe)

Le parc d'activités de la ZAC de l'Europe accueille des activités économiques et commerciales sur une emprise de 45 hectares en bordure de la route bleue. Les espaces actuellement disponibles ne permettent plus d'envisager son développement et d'offrir des disponibilités foncières aux entreprises désirant s'y implanter.

Par délibération en date du 23 février 2012 la commune de Pornic a confié un mandat à la SEM Loire Atlantique Développement SELA pour la réalisation d'études préalables à l'extension de ce parc d'activités, sur une emprise d'environ 15 hectares situés au Nord Est du parc actuel, sur des terrains classés en secteur 1AUfc au PLU de la commune de Pornic et bordée par la route bleue à l'Est et par la ZAC de l'Europe au Sud et à l'Ouest.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Permettre la poursuite du développement économique des activités commerciales et de services et répondre aux attentes de la population de la zone d'achalandise de la communauté d'agglomération, en termes de services et de commerces,
 - Offrir de nouvelles opportunités de développement aux entreprises commerciales, artisanales et de services sur le territoire,
 - Réaliser une reconquête de l'évasion commerciale et à l'aménagement du territoire en fournissant des services de proximité de qualité.
 - Créer une ZAC en extension de la zone de l'Europe à vocation économique en cohérence et continuité avec le parc d'activités existant,
 - Le tout dans un esprit de qualité urbaine.
- **Modalités de concertation préalable à la création de la ZAC de l'Europe Nord (extension)**

Conformément à l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de réaliser une concertation préalable à la création de la ZAC de l'Europe Nord, conformément aux articles L.111-10 du code de l'urbanisme. Un plan en annexe présente le périmètre d'étude préalable de l'aménagement de l'extension de la zone de l'Europe.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- Une réunion publique organisée sur la Communauté d'Agglomération
- Une exposition publique de panneaux décrivant l'opération projetée, simultanément à la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz à Pornic et en Mairie de Pornic.
- Un registre sera à disposition du public dans chacune des collectivités précitées (au siège de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et en Mairie de Pornic).

Cette concertation se tiendra aux sièges de chacune des collectivités concernées par l'opération d'aménagement.

Il est rappelé que, en application de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, doivent être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

Il est proposé d'approuver aujourd'hui les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement projetée ainsi que les modalités de la concertation conformément aux dispositions précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement, à savoir :**
 - o Répondre aux attentes de la population de la zone d'achalandise de la communauté de d'Agglomération, en termes de services et de commerces,
 - o Offrir de nouvelles opportunités de développement aux entreprises commerciales, artisanales et de services sur le territoire,
 - o Réaliser une reconquête de l'évasion commerciale et à l'aménagement du territoire en fournissant des services de proximité de qualité.
 - o Créer une ZAC en extension de l'Europe à vocation économique en cohérence et continuité avec le parc d'activités existant,
 - o Le tout dans un esprit de qualité urbaine.
- de prendre en considération la mise à l'étude de l'opération d'aménagement du secteur de l'extension de la ZAC de l'Europe, selon le périmètre du plan joint,
- d'engager la concertation préalable à la création d'une ZAC d'aménagement selon les modalités présentées ci-dessus et de charger le Président de mener la concertation.

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

- **Modalités de mise à disposition de l'étude d'impact de la future ZAC de l'Europe Nord (extension)**

Il est rappelé que la procédure de Zone d'Aménagement Concerté a été retenue pour l'aménagement futur du parc d'activités et que dans ce cadre, une étude d'impact de l'opération d'aménagement doit être réalisée et transmise pour avis à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

L'article L. 122-1-1 du code de l'environnement prévoit que doivent être mises à la disposition du public avant toute décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution :

- l'étude d'impact relative au projet,
- la demande d'autorisation,
- l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celle des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet
- les avis émis par une autorité administrative sur le projet lorsqu'ils sont rendus obligatoires,

Les observations et propositions recueillies au cours de la mise à disposition du public devront être prises en considération au moment de la prise de décision.

En conséquence, conformément aux nouvelles dispositions fixées par décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011, il est proposé de mettre le dossier comprenant l'étude d'impact, à disposition du public, au siège de la Communauté d'Agglomération, et en mairie de Pornic pendant une durée au moins égale à 15 jours. Un registre d'observations sera également tenu à la disposition du public.

Huit jours au moins avant le début de la mise à disposition, sera publié un avis qui fixe :

- La date à compter de laquelle le dossier comprenant les éléments précédemment mentionnés sera tenu à la disposition du public et la durée pendant laquelle il peut être consulté
- Les lieux, jours et heures où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet ;

Cet avis sera publié par voie d'affiches sur les lieux du projet, au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Pornic, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et sur le site internet de la Commune de Pornic et de Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **d'approuver les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact de la future ZAC selon les modalités présentées ci-dessus**
- **de procéder aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales**

Adopté avec 2 abstentions et 49 voix « pour »

2. Fixation des tarifs de vente de terrain en zone d'activité

Dans le cas de la commercialisation en régie des zones d'activité communautaires, les prix de cession des terrains doivent être conformes à l'avis des services des Domaines et ce dans un souci d'une plus grande transparence de l'action publique en matière immobilière et d'un meilleur contrôle des dépenses publiques.

La durée de validité d'un avis des Domaines étant de 12 mois, il convient de renouveler la demande tous les ans s'il reste des terrains à commercialiser.

A ce jour, trois zones d'activité ont fait l'objet d'une demande d'avis des Domaines :

- La zone d'activité des Minées 2 sur la commune de Cheix-en-Retz : avis des Domaines n°2017-039V0137 en date du 13 février 2017 estimant le prix de cession des terrains à 20,50 € HT le m²
- Le Parc d'activité du Pont Béranger II à Saint-Hilaire-de-Chaléons : avis des Domaines n°2017-164V0136 en date du 23 février 2017 estimant le prix de cession des terrains à 28 € HT le m² pour les lots situés en façade de la route départementale n°751 et à 25 € HT le m² pour les autres lots
- La zone d'activité de la Maison Bertin à Saint-Hilaire-de-Chaléons – parcelle E2328 : avis des Domaines n°2017-164V0135 en date du 24 février 2017 estimant le prix de cession de la parcelle à 11.00 € HT le m²

Ainsi, au regard du bilan financier prévisionnel des zones d'activité, il est proposé au conseil communautaire de fixer le prix de cession des terrains conformément à l'avis des Domaines pour la zone d'activité des Minées 2 sur la commune de Cheix-en-Retz et pour la parc d'activité du Pont Béranger II à Saint-Hilaire-de-Chaléons. Pour la zone d'activité de la Maison Bertin à Saint-Hilaire-de-Chaléons, au regard des négociations menées avec le futur acquéreur et au regard du prix de revient de la zone supérieur à l'estimation proposée par les Domaines, il est proposé au conseil communautaire de fixer le prix de cession de la parcelle E2328 à 12,90 € HT le m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de fixer le prix de cession des terrains de la ZA des Minées de Cheix-en-Retz à 20,50 € HT le m²
- de fixer le prix de cession des terrains du PA du Pont Béranger II à 28 € HT le m² pour les lots situés en façade de la RD 751 et 25 € HT le m² pour les autres lots
- de fixer le prix de cession de la parcelle E2328 de la zone d'activité de la Maison Bertin à Saint-Hilaire-de-Chaléons à 12,90 € HT le m²

Adopté à l'unanimité

E – EAU – ASSAINISSEMENT - GEMAPI

1. Avenant aux contrats de délégation de service public transférés (voir documents en annexe n°10)

La Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a repris les contrats de délégation du service public d'assainissement collectif contractés par les communautés de communes de Pornic (3) et de Cœur Pays de Retz (6), suite à la fusion de ces deux collectivités.

Les points modifiés par l'avenant :

- changement du maître d'ouvrage
- modification du mécanisme de rémunération des délégataires avec la mise en place d'une redevance d'assainissement unique (part collectivité). Le contrat d'affermage se transforme en affermage à paiement par la collectivité
- application des nouvelles dispositions fiscales en matière de récupération de TVA
- application de la réglementation la plus récente relative aux modalités de gestion des dégrèvements

Ces modalités ne modifient en rien la rémunération du délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer les avenants aux 9 contrats de délégation du service public d'Assainissement Collectif existants au moment de la fusion**

Adopté à l'unanimité

2. Mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le secteur Noirmoutier-St-Jean-de-Monts

Par arrêté préfectoral du 20 février 2015, le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, a désigné le Préfet de Vendée pour coordonner l'action de l'Etat pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le territoire couvert par les communes de Villeneuve-en-Retz (secteur de Bourgneuf-en-Retz), Les Moutiers-en-Retz, La Barre-de-Monts, Beauvoir-sur-Mer, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Jean-de-Monts. Ces communes sont incluses dans le territoire à risques important d'inondation (TRI) du secteur de Noirmoutier – St-Jean-de-Monts relevant d'un aléa lié aux submersions marines.

La stratégie à mettre en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues ou des submersions,
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- Intégrer les dispositifs utiles à la protection dans une approche globale de gestion des inondations ou des submersions marines,
- Améliorer la conscience du risque d'inondation,
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

Ces communes sont par ailleurs engagées depuis 2012 dans un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui recoupe pour partie les mêmes objectifs et dont la communauté de communes Océan Marais de Monts est chef de file.

Les élus du comité de pilotage du PAPI ont souligné le caractère redondant des deux démarches (SLGRI, PAPI), tant en termes d'objectifs que de gouvernance, et ont proposé les adaptations suivantes :

- Gouvernance identique à celle du PAPI
 - o Un chef de file coordonnateur, la communauté de communes Océan-Marais de Monts
 - o 4 porteurs : Les communautés de communes Pays de St Gilles Croix de Vie, Challans Gois communauté, la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la commune de Villeneuve-en-Retz
- Coupler les comités techniques et les comités de pilotage SLGRI avec ceux du PAPI afin de ne pas multiplier les réunions
- Elargir le comité de pilotage, a minima, aux structures porteuses de SCoT afin de mieux appréhender la thématique « aménagement du territoire »
- Elaborer la stratégie locale de gestion du risque inondation en interne par la cellule d'animation PAPI afin de ne pas ajouter de surcoût à la mise en place de cette stratégie
- Délibérer au premier trimestre 2017 sur cette stratégie pour tenir compte des fusions des établissements publics de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la SLGRI**
- **d'accepter de donner à la Communauté de Communes Océan-Marais-de-Monts le rôle de structure coordinatrice, animatrice et « assemblée » de la SLGRI**

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 22h30.

Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 17 mars 2017